

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32394**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe X Métiers des accessoires, de la mode et de la beauté, Classe 1 : Dentelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de la dentellerie avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du professionnel de la fabrication de la dentelle qui reproduit minutieusement un motif dessiné par un styliste ou créateur. Il utilise pour cela des aiguilles, des crochets et/ou fuseaux et des fils de lin blanc, coton perlé, soie écrue ou des fils d'or ou d'argent ou encore de couleur. Il peut restaurer des vêtements ou objets déjà ornés de dentelle. Les deux principales techniques manuelles de réalisation sont la dentelle à l'aiguille et la dentelle au fuseau. La première est issue de la broderie et consiste à reporter un dessin par piquage de fils, à cheval et à la main, sur un parchemin ou un vélin. La deuxième trouve ses origines dans le tressage et la passementerie. Elle nécessite un métier, des fuseaux, du fil et des épingle et les points sont exécutés en entrecroisant les fils par mouvements (croiser, tourner).

Les activités consistent à :

- Transformer les recherches graphiques sous forme d'un projet finalisé précis et respectant à la fois les caractéristiques de l'option choisie et les directives imposées.;
- Adapter une composition à l'art de la dentelle conformément à l'esthétique et à l'excellence exigée;
- Organiser sa recherche et choisir des documents en relation avec l'ouvrage à produire;
- Sélectionner la matière d'œuvre adaptée à la fabrication de la dentelle;
- Vérifier la conformité de la commande;
- Vérifier les finitions sont parfaites et la qualité des fils respectée.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Effectuer des recherches sous forme d'esquisses ou de croquis ;
- Exploiter et traduire graphiquement une documentation iconographique ;
- Élaborer un dessin correspondant à un type de dentelle spécifique ;
- Transformer les recherches graphiques sous forme d'un projet finalisé ;
- Réaliser la base finalisée qui permet de produire l'œuvre (suivant les options carton, vélin...);
- Échantillonner ;
- Confectionner les parties minimales de la dentelle (proposition pour une réalisation finale esthétique).
- Réaliser la dentelle en reproduisant à l'identique la base ;
- Assurer les opérations de finition.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la mode, secteur de la conservation du patrimoine. Travail à domicile ou en dans des ateliers PME-PMI artisanales.
Dentelier, Dentelière

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1804 : Réalisation d'ouvrages d'art en fils

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du domaine du professionnel de la dentelle qui réalise les opérations de conception et de réalisation conforme à la création d'une dentelle présentant les difficultés techniques propres à chaque option en évitant les surcharges et la diversité des points. L'ouvrage doit être l'expression d'une esthétique et qui réunit les techniques et les compétences les plus complexes avec la démonstration de la parfaite maîtrise des savoir-faire du métier, la tenue et la régularité des points avec les arrêts de fils soignés (endroit et envers), la propreté de l'ouvrage et la mise en valeur de l'œuvre réalisée.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective

dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.